RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260429-D2320260429ARD-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-THOIS

SEANCE DU 29/04/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **vingt-neuf à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :

Présents : **15**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **15**
Date convocation : **23/04/2026**	Date affichage : **23/04/2026**	Secrétaire Séance : **JACOPIN Paola**

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Elisa PEDOUX, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Philippe KERSULEC, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Aurélien LE MOIGNE, Bernard SALIOU, Christine LESAUX, Eric BIZOUARN.

Absent(s) excusé(s) : Néant

D-23_2026.04.29 – Affectations des résultats 2025 – Budget 26704

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT TI FORN-SAINT THOIS					
Investissement	90 745,90		-65 768,01		24 977,89
Fonctionnement	0,28		-6 966,40		-6 966,12
Sous-Total	90 746,18		-72 734,41		18 011,77
TOTAL II	90 746,18		-72 734,41		18 011,77
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	90 746,18		-72 734,41		18 011,77

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	- 6 966.12 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible – proposition d'affectation comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 6 966.12 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
Total affecté au c/ 001 :	24 977.89 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **QUINZE** voix pour, **ZÉRO** abstention, et **ZÉRO** voix contre, d'affecter le résultat comme présenté sur tableau ci-dessus.

Le Maire, Hélène PAUGAM

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)